

## AVIS PUBLIC

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

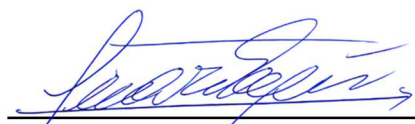
Avis public est, par la présente, donné par M<sup>me</sup> Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, que le conseil municipal tiendra une **séance extraordinaire** le 20 avril 2026 à 18 h 30 au 315, route du Moulin, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

- 1- Constatation de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Conseil municipal
  - 3-1- Adoption du règlement #435-2026 décrétant une dépense de 800 061 \$ et un emprunt de 800 061 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement extérieur et de réfection de la toiture du Centre communautaire des Trois-Moulins
- 4 - Période de questions
- 5 - Clôture et levée de la séance

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront **EXCLUSIVEMENT** sur les sujets à l'ordre du jour.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 16<sup>e</sup> jour d'avril 2026.



Alexandra Espin-Espinoza  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussignée, Alexandra Espin-Espinoza, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité et d'en avoir affiché une copie sur le babillard prévu à cet effet.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour d'avril 2026.



Alexandra Espin-Espinoza  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim